

**Conclusions motivées
Enquête publique**

- préalable à l'approbation du projet, valant autorisation de travaux pour les installations de RTE-EDF Transport SA
- et relative à la publicité de l'étude d'impact des installations projetées par la Compagnie Nationale du Rhône

ouverte du 13 octobre au 14 novembre 2008

sur le projet de rénovation du poste 225000/63000 volts de Bollène et modification de ses raccordements aux réseaux 225000 volts et 63000 volts sur le territoire de la commune de Bollène

Commissaire enquêteur : Robert Dewulf

Le projet consiste en la rénovation du poste électrique de Bollène. Il implique la collaboration de deux acteurs, le Réseau de Transport d'Electricité (RTE) et la Compagnie Nationale du Rhône (CNR).

Construit dans les années 50, le poste de Bollène a été conçu pour permettre l'évacuation de la production de l'usine André Blondel de la Compagnie nationale du Rhône (CNR) et pour alimenter le client Cogéma Pierrelatte. C'est un élément clef du réseau électrique local.

Le poste comporte deux niveaux de tension (63 000 et 225 000 volts). Il comprend dans la même enceinte un poste 225 000 volts spécialisé pour l'évacuation de la production dit « Bollène Spécialisé » du ressort de la CNR , un poste 225 000 volts dit « Bollène Réseau » et un poste Bollène 63 000 volts du ressort de RTE.

L'expertise menée par RTE, dans le cadre de la politique de renouvellement de ses ouvrages, a conclu à la nécessité d'une reconstruction du poste, d'un re-dimensionnement des deux câbles souterrains entre les deux postes 225 000 volts, d'un renforcement de la transformation et de la séparation des installations CNR et RTE.

RTE et CNR ont donc décidé, en s'associant, de reconstruire en totalité le poste 225 000 volts partie réseau et le poste 63 000 volts en technique aérienne, de réhabiliter la partie spécialisée du poste 225 000 volts et de renforcer la transformation 225 000 / 63 000 volts en implantant un troisième transformateur 225 000 / 63 000 volts.

Le projet de reconstruction du poste comprend

- des travaux de reconstruction et de réhabilitation à l'intérieur de l'enceinte du poste électrique avec le remplacement d'un transformateur ainsi que l'implantation d'un nouvel appareil.
- la création d'une double liaison souterraine 225 000 volts à l'extérieur du poste, le long de la clôture à l'est.
- le déplacement d'un pylône électrique et la suppression de deux pylônes électriques à l'intérieur du poste, modifiant les surplombs à l'extérieur de celui-ci.

Dès lors

- que le projet permettra de pérenniser l'alimentation électrique tant des ouvrages 225.000 volts de la vallée du Rhône, que l'évacuation de la production des groupes de l'usine hydraulique André Blondel de la CNR et l'alimentation d'une partie du Vaucluse et de la Drôme,
- qu'il prend place sur le site actuel du poste existant,
- qu'il n'aura aucun impact supplémentaire sur la faune, la flore par rapport à la situation existante du poste actuel,
- qu'il n'a aucun impact supplémentaire sur l'environnement industriel ou classé du poste déjà existant
- que les effets temporaires dus à l'existence du chantier seront limités et contrôlés par le maître d'ouvrage dont la qualification est reconnue,
- qu'il a pour seul objet la réalisation d'une opération, à caractère public, présentant un intérêt général,

je donne un avis favorable à ce projet de rénovation du poste 225000/63000 volts de Bollène et modification de ses raccordements aux réseaux 225000 volts et 63000 volts sur le territoire de la commune de Bollène

Fait à Avignon, le 10 décembre 2008



Robert Dewulf
Commissaire enquêteur